

Nîmes, 28 août 2025

Décision administrative

Vu la Convention de subvention Erasmus+ 2025-1-FR01-KA131-HED-000308988***Vu son Annexe III relative aux taux applicables***

Nîmes Université fixe le montant mensuel de la bourse Erasmus+ des étudiants de la manière suivante :

Groupe	Pays de destination	Mobilité d'études	Mobilité de stage
G1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	300 €	450 €
G2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	230 €	380 €
G3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	230 €	380 €

Ces taux sont applicables à toute mobilité s'inscrivant dans le cadre de la subvention Erasmus+ 2025 valable du 1er juin 2025 au 31 juillet 2027.

Benoît ROIG – Président de Nîmes Université

Le Président
de l'université de Nîmes

Benoît ROIG

Signé électroniquement par : Benoit Roig
Date de signature : 02/09/2025
Qualité : Président de Nîmes Université